

ETAT

Maître d'Ouvrage délégué

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique



BIMO – Antenne Interrégionale du Grand Sud-Ouest
1, place Elime Bouin – CS 60004 – 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Mail : valerie.chureau-bouchot@finances.gouv.fr

Tél : 06 27 05 71 03

OPERATION :

Relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65)



Route de l'aéroport – BP 3 - 65290 JUILLAN

MAITRISE D'ŒUVRE

Mandataire :

BET INGENIERIE
S.E.T.E.S. SA INGENIERIE
Thomas SANCHEZ, PDG



14 Avenue des Tilleuls – Quartier de l'Arsenal
BP 70932 - 65009 TARBES Cedex
Email : secretariat.setes@setes.fr

05 62 34 25 54

Tél

Chargés d'opération :

Cécile RAMOND
Laurence KRIMM
Florian LACOSTE
Marc LANDABURU
Administratif : France LACOSTE

Email : cr.setes@setes.fr
Email : lk.setes@setes.fr
Email : elec.setes@setes.fr
Email : ml.setes@setes.fr

06 37 11 00 93

Port

06 75 21 21 94

Port

06 30 48 85 75

Port

07 88 30 57 16

Port

Bureau de contrôle :

SOCOTEC
Fabien SOULE



72, rue Maréchal Foch
65000 TARBES
Email : fabien.soule@socotec.fr

06 12 20 43 71

Port

SPS :

D2C
Philippe DANSAUT

Email : d2csps@gmail.com

06 26 34 52 76

Port

Etapes mission	APS	APD	PRO	ACT	VISA	DET	AOR	OPC
Date :			Février 2026					

PHASE DCE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP)

LOT N°2 : MENUISERIES

Date :

Le 20 février 2026

Cahier des Clauses Techniques Particulières **(CCTP)**

Direction Générale des Douanes et des Droits indirects
Relogement de la BSE de TARBES dans l'aérogare de l'Aéroport
Tarbes- Lourdes – Pyrénées (65)

PHASE DCE

LOT N°2 : **MENUISERIES**

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL	3
1.1	OBJET DU PRESENT LOT	3
1.2	PERIMETRE DE L'OPERATION	3
1.3	ÉTENDUE DES TRAVAUX.....	4
1.4	DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE	4
1.5	CAHIERS DES PRESCRIPTIONS COMMUNES	5
1.6	CONDITION D'EXECUTION	6
1.7	DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE.....	6
1.8	PRESENTATION DES OFFRES.....	7
1.9	HYGIENE ET SECURITE	7
1.10	NUISANCES.....	7
1.11	GARANTIE	7
1.12	ASSURANCES PARTICULIERES	7
1.13	REEMPLOI DES MATERIAUX	8
2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	9
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	11
	00 - ETUDES D'EXECUTION	11
	01 - PREPARATION ET INSTALLATION DE CHANTIER.....	11
	02 - BLOC-PORTE AME PLEINE CF 1/2 H DES SANITAIRES ET VESTIAIRES.....	11
	03 - BLOC-PORTE AME PLEINE ACOUSTIQUE, CF 1/2 H DES BUREAUX DONNANT SUR DEGAGEMENT	12
	04 - BLOC-PORTE AME PLEINE ENTRE LES DEUX DEGAGEMENTS CF ½ H.....	12
	05 - BLOC-PORTE AME PLEINE CF 1/2 H DU LOCAL INFORMATIQUE ET MATERIEL.....	13
	06 - BLOC-PORTE COUPE-FEU 1/2 H CR3.....	13
	07 - BLOC-PORTE D'ACCES CR3 ET CF ½ HEURE	13
	08 - BLOC- PORTE DOUCHE	14
	09 - PAILLASSES ET SEPARATEURS BOIS DES CELLULES DE GARDE A VUE	14
	10 - SIGNALÉTIQUE.....	14
	11 - BUTÉE DE PORTE.....	14
	12 - TRAPPE WC TURC.....	14
	13 - MEUBLE CUISINE DU LOCAL SOCIAL	15
	14 - PRESTATIONS INDISSOCIABLES DE LA CONSULTATION.....	16
4	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	17
	PSE 1 : ENSEMBLE VITRE ACOUSTIQUE ENTRE LOCAL SOCIALE ET SALLE D'ORDRES.....	17

1 PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL

1.1 Objet du présent lot

Le présent document a pour objet de définir les travaux à réaliser pour les travaux de relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes – Lourdes – Pyrénées à Juillan (65).

1.2 Périmètre de l'opération

Actuellement, la BSE de Tarbes, qui comporte un effectif de 19 agents, est implantée dans deux sites distants de 15 km.

Le souhait de la brigade est de rassembler la brigade en un seul site.

Le gestionnaire de l'aéroport ayant des locaux disponibles à l'aérogare, contigus à ceux déjà occupés par la BSE, a proposé à la DIDD de les mettre à disposition via un bail locatif.

D'autre part, un bâtiment appartenant à la DGAC situé en bordure des pistes, a aussi également été mis à disposition pour les besoins de garage et fouille des véhicules.

Le projet d'aménagement et de relogement de la brigade est conçu pour accueillir 2 espaces distincts dans la zone de l'aérogare.

- Un espace « infracteur » sécurisé et étanche du reste de la Brigade, regroupant les locaux d'accueil des personnes mises en cause ;
- Les bureaux, locaux de vie et locaux techniques destinés à la vie de la Brigade.

Les locaux dans le Hangar de la DGAC serviront en garage et fouille de véhicules.



1.3 Étendue des travaux

Les éléments développés ci-dessous impliquent que doivent être prises en compte par l'entreprise, toutes les sujétions en découlant, en prix, planning, les accès et les installations de chantier et les exigences de voisinages.

Cette réhabilitation comprend les travaux suivants :

- Etudes d'exécution
- Préparation et installation de chantier
- Bloc-porte âme pleine acoustique CF 1/2 h des sanitaires et vestiaires
- Bloc-porte âme pleine acoustique avec oculus, CF 1/2 h des bureaux
- Bloc-porte âme pleine CF 1/2 h du local informatique
- Bloc-porte coupe-feu 1/2 h CR3
- Bloc-porte tiercée d'accès 130/210 CR3
- Bloc-porte tiercée d'accès 130/210
- Bloc- porte des douches
- Paillasse et séparateurs bois des cellules de garde à vue
- Signalétique
- Butée de porte
- Trappe WC turc
- Prestations indissociables de la consultation

Le titulaire du présent lot devra l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la totalité de ses travaux et des prestations liées à la sécurité du chantier, de ses intervenants et des personnes circulant à proximité du chantier

NOTA : L'entrepreneur prendra connaissance du chapitre Prescriptions communes

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux dans le présent chapitre ainsi que sur les plans applicables et assujettis aux termes et conditions du contrat.

L'entrepreneur de chaque lot sera censé avoir :

- Pris connaissance de l'intégralité de la description des travaux des autres corps d'état et de ce fait, être susceptible d'apprécier pleinement toutes les incidences en découlant,
- Contrôlé ses prestations tant qualitativement que quantitativement,
- Adapté un certain mode d'exécution de ses ouvrages dans le contexte de l'ordonnancement général des travaux des autres corps d'état.
- L'attention des entrepreneurs est attirée sur le fait que seules les offres respectant scrupuleusement les articles des devis descriptifs et quantitatifs joints au dossier seront examinées.

1.4 Documents techniques de référence

- Le mode d'exécution des travaux et des fournitures sera conforme aux normes françaises, normes européennes applicables, et règlements en vigueur. L'ensemble sera lié au classement et à l'activité du bâtiment.
- L'ensemble des travaux sera exécuté conformément aux règlements, normes, D.T.U et règles professionnels en vigueur à la date du marché et plus particulièrement aux documents suivants (cette liste n'est pas limitative).

1.5 Cahiers des prescriptions communes

Tous les cahiers des prescriptions communes relatifs aux ouvrages du marché sont applicables et en particulier sans que cette liste soit limitative :

- Règles ou règlements administratifs
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie
- Code du travail
- DTU 36.1 (P 23.201) : Menuiseries en bois
- DTU 36.1/37.1 : Memento et annexes
- DTU 34.1 : Ouvrages de fermeture pour baies libres (P 25.201)
- DTU 36.1 : Menuiseries en bois et annexes communes aux DTU 36.1 et 37.1 (P 23.201)
- DTU 36.1 et 37.1 : Choix des fenêtres en fonction de leur exposition (P20.201)
- DTU 39 : Miroiterie – Vitrerie (P 78.201)
- Normes
- B 52-001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions.
- P 01.005 : Dimensions des constructions : dimension des portes à vantaux battants
- P 20-102 : charpente - menuiserie : vocabulaire du bois
- Classe P 23 : Menuiseries en bois
- P 23-101 : Menuiseries en bois : terminologie
- P 23-300 : Menuiseries en bois : dimensions des vantaux de portes intérieures
- P 23-302 : Menuiseries en bois : portes planes intérieures en bois
- P 23-303 : Portes planes intérieures de communication en bois : spécifications
- P 23-502 : Blocs portes pare flamme et coupe-feu ½ heure
- Classe P 26 : Quincaillerie
- Classe P 25 : (fermetures)
- Classe P 78 : (vitrerie - miroiterie)
- T 54-329 : Plaques de stratifiés décoratifs - stratifié décoratif haute pression - guide de pose d'éléments pour les salles d'eau
- Fiches techniques du fabricant et agrément
- Classe B 50 / 51 / 52 / 53 (bois généralités – règles d'utilisation).
- Classe P 09 : (joints dans le bâtiment)
- Classe P 20 : (charpente - menuiserie - serrurerie)
- Agrément des services de sécurité incendie et procès-verbal d'essai
- Règles N84 (action de la neige sur les constructions)
- Règles NV65 et annexes (règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions)
- Classement d'étanchéité des menuiseries : A*3 E*7b*a2
- Cahier du CSTB.
- Fiches techniques du fabricant et procès-verbaux d'essai, agréments
- Règles ou recommandations professionnelles du bâtiment considérées comme permettant la réalisation d'ouvrages présentant un risque normal par l'apsad -11.1997
- Arrêté du 25 juin 1980 : portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Dispositions applicables aux établissements de 5ème catégorie
- Le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public
- Toutes les normes, avis techniques en vigueur concernant les présents travaux
- Par ailleurs sont également applicable les documents techniques suivants pour ce qui concerne les supports qu'ils soient réalisés au titre du présent lot ou au titre du Gros œuvre et notamment pour les tolérances dimensionnelles exigées des entreprises ayant à charge la réalisation des supports
- Le cahier des charges des travaux de maçonnerie (DTU20)
- Le cahier des charges des parois et murs en maçonnerie (DTU 20.11)
- Le cahier des charges des travaux de plâtrerie (DTU 25)

1.6 Condition d'exécution

Connaissance des lieux et servitudes de site

L'entreprise devra, dans le cadre de son étude avant soumission, se rendre compte sur place de l'état des lieux, des difficultés et contraintes diverses afférentes aux bâtiments concernés, la vérification in situ des ouvrages à réaliser en nombre et qualité.

Après signature du marché et mises au point relatives aux servitudes des lieux, l'entreprise devra assumer les nettoyages et remises en état des lieux de chantier et abords.

Relevé

Du fait de l'absence d'éléments graphiques, les entreprises devront se rendre sur le lieu des travaux.

Avant toutes interventions, les entreprises sont tenues de vérifier les côtes sur place.

Toute modification ou acceptation des ouvrages est à la charge de l'entreprise.

Trous et scellement

Chaque entreprise procédera à la réservation des trous et des passages dans les ouvrages qu'elle construit.

Tous les rebouchages et scellements sont à la charge de l'entreprise qui utilise le percement.

Sécurité des personnes étrangères au chantier

Aucun objet ou matériel ne devra rester dans les espaces communs.

Les zones de stockage devront être déterminées au préalable avec l'utilisateur de locaux et clairement identifié.

Les zones de travaux seront balisées et identifiées comme zones de travaux interdites au public.

Le balisage et la délimitation de zones de travaux et de stockage devra toujours prendre en compte la sécurité existante des lieux et préserver les dégagements réglementaires de secours.

Traitement des déchets de chantier. Nettoyage

L'entrepreneur titulaire du marché est tenu de nettoyer son chantier et d'en évacuer les gravats selon ses propres moyens jusqu'à la décharge publique.

En cas de non-respect, l'entrepreneur titulaire du marché aura à sa charge la fourniture et la gestion des bennes et le traitement des déchets proprement dit.

Quel que soit le mode d'évacuation retenu, l'entrepreneur est tenu de procéder à un tri sélectif sur le chantier afin d'évacuer ainsi les déchets vers des décharges contrôlées ; le coût du transport et le traitement des déchets devra être prévu dans l'offre initiale du lot concerné quel que soit le mode de gestion de leur évacuation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander des justificatifs de traitement à tout instant du chantier.

En outre, le maître d'œuvre se réserve le droit de demander tous nettoyages complémentaires éventuellement nécessaires à la charge de l'entrepreneur défaillant.

1.7 Documents à remettre par l'entreprise

Aucun complément au dossier de consultation ne sera fourni par le maître d'œuvre.

Sont notamment à la charge de l'entreprise les documents à remettre :

en même temps que la soumission

VOIR CCAP

pendant la période préparation

Un mois à la délivrance de l'ordre de service

- les plans d'exécutions des ouvrages
- les plans de chantier et d'atelier, les plans éventuels de préfabrication
- une fiche technique par type de menuiserie, indiquant ses dimensions, son dessin et sa localisation
- les avis techniques des menuiseries
- les PV coupe-feu

Un mois avant toute exécution et commande de matériel, l'entreprise soumettra à l'approbation du maître d'œuvre :

- les échantillons
- le mode opératoire de pose des menuiseries
- le mode opératoire concernant les dispositifs de sécurité mis en place
- la fourniture et la pose d'un prototype par type de menuiserie pour avis de la maîtrise d'œuvre
- les notes de calculs éventuelles

Au moment des opérations préalables à la réception

Les notices techniques d'utilisation et d'entretien du matériel et des installations et dossier technique des ouvrages de menuiseries.

L'entrepreneur devra remettre le dossier des ouvrages exécutés, il contiendra :

- Les plans d'exécution mis à jour réalisé sous DAO/AUTOCAD 2025 et format PDF
- Tous les plans, schémas et notices de récolement
- Les produits mis en œuvre devront être identifiés dans une fiche de synthèse en annexe du DOE.

Le dossier de récolement à envoyer au mandataire de la maîtrise d'œuvre comprendra un exemplaire sur 3 *supports informatique (DAO AUTOCAD 2025 compatible en DWG)*, 3 clés USB et un lien de téléchargement.

1.8 Présentation des offres

Les offres seront obligatoirement présentées suivant le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire joint au dossier.

1.9 Hygiène et sécurité

Les entreprises devront respecter les dispositions de la loi n°93.1418 du 31/12/1993 et ses décrets d'application.

1.10 Nuisances

L'ensemble de l'installation ne devra dégager ni gaz, ni fumées, salissants toxiques ou corrosifs ou dépassant les maximas réglementaires.

Elle ne devra provoquer aucune perturbation dans les installations électriques ou radioélectriques et sera protégée contre les phénomènes électrolytiques et les courants vagabonds.

Les bruits émis par l'installation ne devront, en aucun cas, nuire aux occupants du voisinage.

En cas de dépassement du niveau sonore à l'intérieur des bâtiments, l'entrepreneur sera tenu de modifier à ses frais le matériel, afin de le rendre conforme au règlement en vigueur.

1.11 Garantie

Au titre de la garantie de parfait achèvement, l'entreprise devra, pendant une période d'un an à compter de la réception des travaux la maintenance, pièces et main d'œuvre sur les travaux et les fournitures de son lot, soit la garantie totale.

1.12 Assurances particulières

L'entreprise devra prouver qu'elle est assurée pour travailler dans ces locaux existants, l'assurance couvrant notamment les risques d'incendie, de dégâts des eaux, et les pertes d'exploitation éventuelles.

Elle contractera, si nécessaire, une police particulière pour ce chantier et en présentera l'attestation.

1.13 Réemploi des matériaux

Dans une démarche de réduction des déchets, il est demandé à chaque entreprise de favoriser les pratiques de réemploi des matériaux et produit de construction sur site ou dans une filière de réemploi. Pour cela, le démontage sera soigné en vue du réemploi, le stockage sur site pris en compte dans l'organisation du chantier. Parmi les matériaux potentiellement réemployable, on peut trouver :

- Les matériaux de second œuvre : réemploi des dalles de plafonds sur site, les portes
- Les métaux (acier, aluminium), ...

Lors de la phase de préparation de chantier l'entreprise fournira la liste des matériaux pouvant être valorisés par leur réemploi.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le dossier de consultation, destiné à devenir « dossier marché », établi par le maître d'œuvre, définit sans ambiguïté les principes et données de base d'exécution.

Il détermine les objectifs d'aspect, de confort, de qualité et les principes de mise en œuvre.

L'entreprise fournira toutes les notices concernant la fabrication, les caractéristiques, le montage et le fonctionnement des équipements, matériels et matériaux à mettre en œuvre.

La conformité aux pièces contractuelles sera exigée formellement, mais avec possibilité d'équivalences par analogie, similitude, sous réserve du respect de qualité au moins identique.

Toutefois, ce sera toujours soumis à l'acceptation du maître d'œuvre, après avis du maître d'ouvrage qui déterminera l'accord définitif.

En aucun cas, les entreprises ne pourront procéder à une modification de leur propre chef.

- CONTENU DES PRIX

Les prix remis par les entrepreneurs sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux, et notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :

- Les installations de chantier.
- L'établissement et le suivi du planning exécution.
- Les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux.
- Les échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux.
- Le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées pendant la durée des travaux.
- La protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres corps d'état risquant d'être détériorés par l'intervention de l'entreprise.
- L'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides.
- Le nettoyage général des chantiers liés à l'exécution des travaux du présent lot.
- Les protections vis à vis des occupants.
- La reconnaissance des supports à traiter.
- La complète exécution des travaux et notamment, les fournitures, livraison et stockage.
- La mise en œuvre des produits isolants.
- Les nettoyages avant réception et mise en service.

- QUALITE DES MATERIAUX

Tous les bois employés devront répondre aux caractéristiques des normes françaises définissant leur provenance, caractéristiques physiques, qualités techniques.

Les bois mis en œuvre devront être à l'état de bois "sec à l'air" degré d'humidité variant de 13 à 17%.

Tous les éléments seront à exécuter en sapin du Nord de 1ère qualité.

Les contre-plaqués, les mediums et les panneaux en agglomérés de bois seront de qualité CTBH ou CTBX selon leur destination.

Les portes de distribution porteront le label NF et devront être conformes à la norme NF P 23.303.

Les éléments bois utilisés pour l'agencement devront offrir un classement en réaction au feu M3, (épaisseur 18mm minimum)

- **MISE EN ŒUVRE**

Tous les bois recevront un traitement fongicide-insecticide, label CTBF, incolore, sans réaction sur les peintures de finition.

Tous les bois recevront un traitement contre les reprises d'humidité conformément à l'annexe IV de la norme P 23305. Un justificatif de ces traitements sera remis au bureau d'étude.

Les ouvrages seront exécutés suivant les dimensions et prescriptions du C.C.T.P. ainsi que la série des plans du dossier. Ils comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux, et seront réalisés suivant les normes françaises et DTU en vigueur.

Tous les assemblages seront collés par colles agréées et éventuellement le cas échéant, renforcés par des équerres métalliques.

Les menuiseries ne seront posées qu'après avoir reçu une couche d'impression exécutée par le lot peinture en atelier de menuiserie.

Les joints périphériques souples à lèvres pour étanchéité ne devront en aucun cas recevoir une peinture.

Lorsque la pose de ces joints se fera avant peinture, ils devront comporter une protection amovible, et en cas de pose après peinture, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions pour un parfait collage, ne laissant aucune trace.

Toutes les pièces métalliques et quincailleries pouvant être attaquées par la rouille seront livrées avec une couche de peinture antirouille.

Selon la nature des supports (murs, cloisons, sols, plafonds), les composants des prestations seront adaptés afin de garantir une bonne tenue et une sécurité totale de l'emploi

Les couvre-joints de calfeutrement seront de même nature que le dormant correspondant, posés d'une seule pièce par longueur et à coupe d'onglet aux angles, de section du commerce.

Les sections de tous les châssis devront répondre aux exigences de stabilité et être conformes aux dimensions indiquées dans le présent C.C.T.P.

- **ARRETS DE PORTE**

Toutes les portes seront livrées avec butoir à bobine caoutchouc (1 par ouvrant) scellé au sol.

- **TEINTES ET COLORIS**

Pour les matériaux, ouvrages ou parties d'ouvrages usinés, il sera proposé au Maître d'œuvre la palette de coloris disponible dans le choix de matériau.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit d'adopter plusieurs coloris pour un même type de matériel sans que la multiplicité du choix entraîne une plus-value.

- **LIMITES DES PRESTATIONS**

La fourniture comprend les ouvrages en eux-mêmes, leurs organes de fixation, leurs organes de commande, leurs organes de condamnation, et d'une manière générale tous les accessoires contribuant à une entière et parfaite utilisation selon les règles de l'art des ouvrages commandés.

La pose comprend tous les accessoires de pose et de scellement, les matériels de manutention nécessaires à la mise en œuvre, les échafaudages éventuels, etc...

- **ECHANTILLONS ET PROTOTYPES**

Le Maître d'Ouvrage est seul juge de la conformité de ces échantillons et prototypes avec les spécifications des pièces du dossier.

Aucune commande de matériel ne peut être passée par l'entrepreneur sinon à ses risques et périls, tant que l'acceptation de l'échantillon ou du prototype correspondant n'a pas été matérialisée par écrit du MDO dans le procès-verbal du rendez-vous de chantier ou par ordre écrit.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Tous les déchets feront l'objet d'un suivi grâce à l'établissement des bordereaux de suivi des déchets qui contiendra les informations suivantes :

- nature et identité de l'émetteur du bordereau (producteur, détenteur, collecteur...)
- identité de l'installation de destination des déchets (date / cachet/ visa),
- nature, caractéristiques, quantités, conditionnement des déchets,

Ce bordereau de suivi des déchets devra être remis au maître d'ouvrage.

00 - Etudes d'exécution

Etudes techniques, études d'exécution des travaux (EXE), notes de calculs, plans des travaux à la charge du présent lot.

01 - Préparation et installation de chantier

Installation de chantier compris amené et repli en fin d'intervention. Approvisionnement, nettoyage complet des ouvrages, dormant, vitrage, volets en fin d'intervention (nettoyage minutieux).

02 - Bloc-porte âme pleine CF 1/2 h des sanitaires et vestiaires

Fourniture et pose de bloc-porte.

Porte âme pleine en bois à peindre à chants droits, bâti et renfort de serrure en bois rouge séché et étuvé.

Huisseries bois, pour cloison sèche.

Ame pleine acoustique type à recouvrement, finition prépeinte.

2 paumelles de 140 entaillées, fixation par vis.

Serrure à condamnation, bouton moleté à l'intérieur.

Ferme-porte.

Béquillage de type Briscard ligne tempo disco ou équivalent.

Butoir de porte.

Compris toutes sujétions de pose, d'adaptation et bonne finition.

Localisation : Dim. 93/204 ht WC H et WC F.

Fourniture et pose de bloc-porte.

Porte âme pleine en bois.

Huisseries bois, pour cloison sèche.

Ame pleine acoustique type à recouvrement, finition prépeinte.

2 paumelles de 140 entaillées, fixation par vis.

Serrure sur organigramme.

Ferme-porte.

Béquillage de type Briscard ligne tempo disco ou équivalent.

Butoir de porte.

Compris toutes sujétions de pose, d'adaptation et bonne finition.

Localisation : Dim. 93/204 ht vestiaires H et F.

03 - Bloc-porte âme pleine acoustique, CF 1/2 h des bureaux donnant sur dégagement

Fourniture et pose de bloc-porte acoustique.

Porte âme pleine en bois.

Huisseries bois, pour cloison sèche.

Ame pleine acoustique type à recouvrement, finition prépeinte.

2 paumelles de 140 entailées, fixation par vis.

Serrure sur organigramme.

Ferme-porte.

Béquillage de type Briscard ligne tempo disco ou équivalent.

Butoir de porte.

Affaiblissement acoustique ≥ 35 dB portes donnant sur circulation.

Affaiblissement acoustique ≥ 50 dB portes médecin avocat.

Compris toutes sujétions d'adaptation, calfeutrement avec l'existant, réalisation et bonne finition.

Localisation : Portes Affaiblissement acoustique ≥ 35 dB : Bureaux CDU, CDUA, Salle d'ordre, local social, salle des procédures, salle des auditions.

Porte Affaiblissement acoustique ≥ 50 dB porte médecin avocat.

04 - Bloc-porte âme pleine entre les deux dégagements CF ½ h

Fourniture et pose d'un bloc porte.

Porte âme pleine en bois.

Huisseries bois, pour cloison sèche.

Ame pleine finition prépeinte.

2 paumelles de 140 entailées, fixation par vis.

Les tampons de butée en fermeture.

Serrure à code mécanique côté Accueil.

Les plaques de propreté avec trous pour canon et béquilles.

Ferme-porte.

Les ingrédients de pose et de montage.

Baguette de finition autour.

Calfeutrement et jointoyage avec les supports existants y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Le degré CF 1/2h devra obligatoirement être respecté.

Localisation : Entre les deux dégagements.

05 - Bloc-porte âme pleine CF 1/2 h du local informatique et matériel

Fourniture et pose de bloc-porte CF 1/2 heure.

Porte âme pleine en bois.

Huisseries bois, pour cloison sèche.

Finition prépeinte.

2 paumelles de 140 entailées, fixation par vis.

Serrure sur organigramme.

Ferme-porte.

Béquillage de type Briscard ligne tempo disco ou équivalent.

Butoir de porte.

Compris toutes sujétions de pose, d'adaptation et bonne finition.

Dim. 93/204.

Localisation : Local matériel, local informatique.

06 - Bloc-porte coupe-feu 1/2 h CR3

Fourniture et pose de bloc-porte blindé, anti effraction CR3, coupe-feu 1/2 h, compris ferme porte, quincaillerie, béquille, serrure à clé sur organigramme pour le local marchandise et serrure à code mécanique côté dégagement salle d'arme, finition prépeinte, toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

Dim. 93/204.

Localisation : Salle d'armes serrure à code mécanique, Local marchandises saisies serrure à clé sur organigramme.

07 - Bloc-porte d'accès CR3 et CF ½ heure

Fourniture et pose d'un bloc porte blindé CR3.

Dormant en acier galvanisé peint, teinte RAL au choix du maître d'œuvre.

Parement double face en acier galva.

Ouvrant avec remplissage laine de roche et plâtre.

4 paumelles soudées, pions anti dégonfage.

Les pattes de scellement dans les parois.

Les tampons de butée en fermeture.

Serrure à code mécanique pour entrer dans le BSE.

Les plaques de propreté avec trous pour canon et béquilles.

Renfort ferme porte côté charnières et côté opposé charnières.

Barre anti - panique sur l'ouvrant, renfort antipanique côté opposé charnières.

Joint d'isolation 3 côtés.

Une butée arrêt de porte en sol ou murale magnétique.

Les ingrédients de pose et de montage.

Baguette de finition autour.

Le coupe-feu 1/2 heure sera impérativement respecté.

Calfeutrement et jointoyage avec les supports existants y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Bloc porte 100/210 : entrée principale

Bloc porte 100/210 : entrée secondaire

08 - Bloc- porte douche

Fourniture et pose d'un bloc-porte à peindre pour douche sur cornière aluminium et paumelle, vide au sol 50 mm, serrure bec de canne à condamnation, bouton moleté à l'intérieur, teinte au choix du maître d'ouvrage selon nuancier du fabricant.

Toutes sujétion de pose et bonne finition.

09 - Paillasse et séparateurs bois des cellules de garde à vue

Réalisation d'une paillasse en panneaux de lamellés collés croisés CLT 6 cm, compris ossature, réservation et grille de ventilation angles arrondis, toutes sujétions de réalisation.

Réalisation d'un séparateur entre la paillasse et le WC en panneaux de lamellés collées croisés CLT 14 cm y compris angles arrondis.

Localisation : Cellules GAV

10 - Signalétique

Fourniture et pose de l'ensemble de la signalétique, repérage et identification de chaque local.

11 - Butée de porte

Fourniture et pose de butoirs de vantaux, en inox, fixations invisibles.

Toutes les portes de distributions.

12 - Trappe WC turc

Fourniture et pose de trappe de visite verticale, trappe en panneaux de bois, ouvrant un vantail, serrure par carré.

Dimension 600X100 ht.

Localisation : WC turcs côté galerie.

13 - Meuble cuisine du local social

Fabrication et pose de meubles de cuisine hauts et bas selon plan architecte sur mesure en stratifié, composé comme suit :

- un plan post formé de 30mm d'épaisseur, de 60cm de profondeur
- Réserve pour évier à encastrer et plaque à induction

Des meubles bas selon plan architecte, 2 portes avec poignées en acier brossée inoxydable, et plan de travail, compris jambages, réservations nécessaires, plinthes, compartimentage toutes sujétions de réalisation et bonne finition, Stratifié au choix de l'architecte

Une crédence en stratifié de 20 cm de hauts au-dessus de l'évier et 60 cm de haut au niveau de la plaque à induction selon plan architecte, stratifié au choix de l'architecte

Classement au feu M3

L'ensemble compris toutes sujétions de pose, d'habillage des chants, ouvrage fini.

Fabrication et pose de meubles hauts selon plan architecte, 4 portes, poignées en acier brossé inoxydable, séparatifs, une étagère par porte sur les meubles de 75 de haut, une étagère pour micro-onde, toutes sujétions de fabrication, de pose et bonne finition

Fourniture et pose d'une hotte filtre à charbon

Localisation : Local social, dimensions des meubles selon plan architecte.

14 - Prestations indissociables de la consultation

REEMPLOI DE MATERIAUX

- L'entrepreneur devra inclure dans son offre les frais de réemploi de matériaux sur site ou dans une filière de réemploi.

Compléments divers, nettoyage, livraison, mise en service, SAV parfait achèvement

Etudes d'exécutions suivant CCTP

ETUDES TECHNIQUES D'EXECUTION, (EXE)

A charge de l'entreprise

- L'entrepreneur devra inclure dans son offre les frais des études techniques d'exécution.
- Celles-ci comprendront :
 - les plans de réservations dans les structures béton (les percements étant à la charge du présent lot)
 - les calculs techniques de dimensionnement des équipements techniques liés au présent lot
 - les plans techniques avec indications de dimensionnement et de positionnement des équipements liés au présent lot
 - la mise à jour des plans d'exécution des ouvrages dans le cadre des Dossiers des Ouvrages Exécutés
 - les plans d'exécution ci-dessus seront réalisés sous DAO/ AUTOCAD 2026 dans la mesure où le maître d'œuvre réalise les plans du projet sur informatique compatible DWG

En fin de chantier et avant la réception des travaux, il devra fournir tous les plans, schémas et notices de récolement. Le dossier de récolement à envoyer au mandataire de la maîtrise d'œuvre comprendra un exemplaire sur 3 supports informatique (DAO AUTOCAD 2026 compatible en DWG), 3 clés USB et un lien de téléchargement.

Pour information

- le CADRE QUANTITATIF des ouvrages est complété des unités d'œuvre par la maîtrise d'œuvre

NOTA : *les quantités données par la maîtrise d'œuvre sont données afin de faciliter la tâche des entreprises et devront être vérifiées et rectifiées éventuellement afin d'être en conformité avec le CCTP du présent lot (le CCTP étant contractuellement la pièce du marché définissant les travaux à réaliser, dans le cadre d'un marché à forfait, le DPGF servant uniquement à l'établissement des situations de travaux. Si discordance, établir une annexe et faire apparaître les désaccords éventuels).*

4 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

PSE 1 : Ensemble vitré acoustique entre local sociale et salle d'ordres

Fourniture et pose d'une menuiserie en aluminium, imposte vitrée fixe, double vitrage phonique, $DnT,A \geq 39$ dB entre le local social et la salle d'ordre, allège 1,00m, trois traverses verticales. Toutes sujétions de pose et bonne finition. Teinte RAL au choix du maître d'œuvre.

Dim. : 400/150 Ht